

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU PAYS DE MONTBOZON ET DU CHANOIS

ZA Le Vay Du Soleil

70230 MONTBOZON

☎ : 03.84.92.34.70

✉ contact@ccpmc.fr

Extrait du registre des décisions de la Présidente

DÉCISION N°13/2026 : Mise à jour du règlement de fonctionnement des accueils collectifs

Vu L'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu La délibération n°29-2026 du 9 avril 2026, portant délégation d'attribution du conseil communautaire à la Présidente,

Vu la délibération n°61-2026 du 9 juin 2026 approuvant la tarification des services aux familles concernant les accueils périscolaires et extrascolaires

Vu les statuts de la Communauté de communes disposant que celle-ci est compétente en matière d'enfance-jeunesse,

Vu les conventions signées avec la CAF de Haute-Saône,

Considérant la nécessité de modifier le règlement de fonctionnement pour les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), afin de préciser les modalités d'organisation, de facturation et la prise en compte des nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2026.

DÉCIDE

Article 1er : de modifier le règlement de fonctionnement de accueils collectifs de mineurs, annexée à la présente, à compter du 1^{er} septembre 2026 ;

Article 2 : Mme La Présidente est autorisé à signer les marchés par délégation du Conseil Communautaire. La présente décision fera l'objet d'une information au Conseil de Communauté lors de sa prochaine réunion.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédiée.

Article 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le Département, le SGC de Gray et au groupement pour notification.

Fait à Montbozon, le 4 août 2026

La Présidente,
Sabrina FLEURY

